

SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL 2025-2026



CP 106.02

INDUSTRIE DU BÉTON

Ouvriers



FGTB

Centrale Générale

Ensemble, on est plus forts



Industrie du béton

CP 106.02

Quelles améliorations?

Introduction des chèques-repas

Mise en place de chèques-repas sectoriels pour un montant minimal de 3,09 €.

Amélioration des crédits-temps fin de carrière

Augmentation de l'indemnité en plus de l'allocation ONEM pour un crédit-temps 4/5e ou à mi-temps.

Sécurité d'existence

Indexation et augmentation des montants.
Extension de la couverture.

Salaires et indemnités

p. 5

Temps de travail

p. 11

Fin de carrière

p. 13

Avantages sociaux

p. 17

Autres

p. 19

Représentation syndicale

p. 23



SALAIRES ET INDEMNITÉS

Salaires et indemnités

Minimas sectoriels au 1er mai 2026

Catégories	Salaires
Manœuvre	20,0746 €
Spécialisé 2e cat	20,2160 €
Spécialisé 1ère cat	20,4695 €
Homme / Femme de métier 2e cat	20,9295 €
Homme / Femme de métier 1ère cat	21,5862 €
Nettoyeur(euse)	17,8942 €

Primes d'équipes	Montants
Equipes du matin et de l'après-midi	1,0617 €
Equipe de nuit	3,1842 €



Scannez le code QR ou rendez-vous sur www.accg.be pour les montants actualisés.

Horaires décalés: si votre horaire déroge à l'horaire journalier normal de l'entreprise, une prime d'équipe est octroyée pour les heures (1 heure au minimum) où vous commencez plus tôt ou travaillez plus longtemps.

Salaires des entrants: Par entrant, on entend un ouvrier classé dans les catégories de 1 à 3, ayant au total moins de six mois d'ancienneté dans le secteur. Durant les six premiers mois après l'embauche, l'employeur doit prévoir une formation. Pendant cette période, le salaire horaire peut être fixé à 90% de la rétribution prévue pour la catégorie correspondante dans l'entreprise.

Prime de fin d'année

Si vous êtes en service depuis au moins trois mois au 15 décembre, vous recevrez entre le 16 et le 20 décembre une prime de fin d'année. Cette prime sera proportionnelle au nombre de jours travaillés ou assimilés.

Combien? Le montant de base de la prime de fin d'année est égal à 164,66 heures d'un salaire horaire de référence. En fonction de votre ancienneté, ce montant est augmenté. Le salaire horaire de référence et les montants liés à l'ancienneté sont indexés.

Les malades de longue durée conservent le droit à la prime de fin d'année pendant un certain temps (cela dépend de leur ancienneté). N'hésitez pas à consulter votre délégué ou votre section pour plus de précisions.

Prime d'ancienneté

Depuis 2023, une prime d'ancienneté est introduite au niveau du secteur.

Elle concernera progressivement tous les ouvriers ayant assez d'ancienneté. Si vous avez une ancienneté ininterrompue au 1er janvier 2026 de:

- **25 ans dans la même entreprise**, vous avez droit à une prime unique de 1 250 € net.
- **35 ans dans la même entreprise**, vous avez a droit à une prime unique cette année-là de 1 750 € net.

Votre employeur doit payer cette prime dans le mois suivant celui où l'ouvrier a acquis son ancienneté de 25 ou 35 ans.

Sécurité d'existence

Indemnité chômage temporaire

Il s'agit d'une indemnité complémentaire pour chômage temporaire, payée par l'employeur, avec un maximum de 85 ou 120 jours par an (120 jours uniquement si l'entreprise bénéficie d'une dérogation).

Vous avez droit à une indemnité de:

- 13,77 € par jour en cas de chômage temporaire pour des raisons économiques.

- 10,48 € par jour, cumulé aux 13,77 €, en cas de chômage temporaire autre que pour des raisons économiques.
- 2 € par jour après le maximum des jours.

Les conditions d'ancienneté dans l'entreprise sont désormais supprimées.

Indemnité complémentaire en cas d'incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail pour raison de maladie ou d'accident dont la durée dépasse un mois, vous recevez du Fonds Social une indemnité de 2,40 € par jour.

Indemnité complémentaire en cas de congé de maternité ou de paternité

En cas de congé de maternité ou de paternité, vous recevez du Fonds Social une indemnité de 2,40 € par jour.

Indemnité pour la famille en cas d'accident de travail mortel

En cas d'accident de travail mortel, votre conjoint ou votre cohabitant a droit à une indemnité de 5 442 € et chacun de vos enfants à une indemnité de 605 €.

Frais de transport

Transport en commun: remboursement total des frais.

Transport privé: l'intervention patronale est à 75% du prix de la carte de train, à partir de cinq kilomètres.

Indemnité vélo: depuis le février 2026, l'indemnité vélo est portée à 0,32 € par kilomètre.



TEMPS DE TRAVAIL

Temps de travail

La durée hebdomadaire du travail est fixée à 38 heures en moyenne.

Congé compensatoire

Vous avez droit à deux jours de congé supplémentaires par an.

Congé d'ancienneté

Si vous êtes en service dans l'entreprise depuis 18 ans, vous avez droit à un jour de congé d'ancienneté payé. A partir de 23 ans d'ancienneté dans le secteur, vous avez droit à deux jours.



FIN DE CARRIÈRE

Fin de carrière

RCC

Le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC), à l'exception du RCC pour raisons médicales, a été supprimé par le gouvernement Arizona. Les conditions d'accès au RCC pour raisons médicales sont les suivantes:

- avoir au moins 58 ans.
- avoir 35 ans de carrière et des problèmes médicaux.
- être dans l'entreprise depuis au moins 5 ans.

N'hésitez pas à vous rendre auprès de votre section de la FGTB pour calculer votre carrière exacte et pour contrôler ainsi votre droit au RCC.

Emploi de fin de carrière

Dans le secteur de l'industrie du béton, il existe la possibilité de prendre un crédit-temps fin de carrière à partir de 55 ans, si vous avez une carrière de 35 ans, après 20 ans de travail de nuit ou en cas de métier lourd.

Si vous prenez un crédit-temps de ce type, vous avez droit, en plus de l'allocation versée par l'ONEM, à un complément à charge du Fonds Social de l'Industrie du Béton (www.fondsbeton.be).

Ce complément est de 92,45 € par mois si vous prenez un crédit-temps de 1/5e ou de 112,45 €/mois pour un crédit-temps à mi-temps.

Remarque: si vous bénéficiez de la prime « incitation à rester » versée dans votre 2e pilier, cette prime est adaptée: vous touchez directement le complément crédit-temps et la différence entre ce montant et la prime d'incitation à rester de 200€ est versée dans le 2e pilier.



AVANTAGES SOCIAUX

Avantages sociaux

Prime syndicale

Le montant de la prime syndicale pour tous les ouvriers syndiqués qui ont travaillé une année complète est de 145 €. Si vous êtes en RCC et que vous êtes affilié au syndicat, vous avez également droit à cette prime.

La prime d'incitation à rester

La prime d'incitation à rester s'élève à 200 € et sera versée sur votre compte de pension (2e pilier) si:

- vous remplissez toutes les conditions du RCC sectoriel (l'ancienne prépension) avant le 1er janvier 2026
- OU si vous remplissez les conditions du RCC, mais que vous prolongez vos prestations de travail.



AUTRES

Autres

Crédit-temps (jusqu'au 31 décembre 2027)

Les systèmes de crédit-temps suivants sont possibles:

- crédit-temps fin de carrière à partir de 55 ans, après une carrière de 35 ans, après 20 ans de travail de nuit ou dans un métier lourd (voir plus haut le point « emploi de fin de carrière »).
- crédit-temps avec motif soin jusqu'à 51 mois à 1/5e, mi-temps ou à temps plein.
- crédit-temps avec motif formation jusqu'à 36 mois à 1/5e, à mi-temps ou à temps plein.

Vous avez droit à une allocation de l'ONEM.

Formation

Le Fonds Social de l'industrie du béton organise depuis plusieurs années, en collaboration avec divers partenaires spécialisés, des formations adaptées aux travailleurs et aux entreprises.

C'est une offre variée de formations. Chaque année, les ouvriers du secteur du béton reçoivent un dépliant avec les formations. Vous obtiendrez des informations plus spécifiques auprès de votre délégué ou de votre section régionale de la FGTB.

En 2026, les travailleurs ont droit à 3 jours de formation en moyenne par an. Le nombre de jours augmente tous les deux ans. Vous aurez droit à 3,5 jours de formation en 2027.

Assurance hospitalisation

Dans le secteur de l'industrie du béton, il existe une assurance hospitalisation. L'affiliation est automatique à partir du 6e mois d'ancienneté. Cette assurance ne vous coûte rien vu que le Fonds Social paie la prime annuelle.

Pension complémentaire sectorielle (2e pilier)

Par le biais d'un 2e pilier de pension, le secteur vous verse un complément en plus de la pension légale. Vous pouvez bénéficier de ce montant au moment de votre départ en pension.

L'employeur paie annuellement les cotisations suivantes:

Ancienneté	Montant annuel
1 - 5 ans	390 €
6 - 10 ans	408 €
11 - 15 ans	426 €
16 - 20 ans	470 €
Plus de 20 ans	510 €
Plus de 20 ans	510 €

Vous trouverez plus d'informations sur la pension complémentaire sur www.fondsbeton.be.

Attention: Le dernier accord sectoriel prévoit une augmentation globale de la dotation deuxième pilier de 10%. Mais les modalités, très techniques, n'ont pas encore été déterminées. Plus d'infos suivront, notamment via notre newsletter sectorielle.



**Vous ne recevez pas notre newsletter?
Scannez le code QR et inscrivez-vous.**

Contrats précaires

Les contrats à durée déterminée successifs ou les prestations d'intérim successives sont pris en compte pour la détermination de l'ancienneté dans l'entreprise.



**REPRÉSENTATION
SYNDICALE**

Représentation syndicale

La délégation syndicale représente le personnel et constitue l'interlocuteur vis-à-vis de l'employeur pour tout ce qui concerne notamment l'information, les problèmes éventuels, la concertation relative à l'organisation du travail.

Dans le secteur de l'industrie du béton, même dans les petites entreprises, une délégation syndicale peut être installée. A partir de six ouvriers, nous pouvons déjà désigner un délégué.

**Vous êtes intéressé? Vous voulez en savoir plus?
N'hésitez pas à contacter votre section régionale de la
Centrale Générale - FGTB.**



Nouveau : Réservez en ligne

et profitez immédiatement de votre réduction membre !

www.florealholidays.be fait peau neuve !

Désormais, les membres peuvent réserver leurs vacances en ligne en toute simplicité.

- Utilisez votre code promo personnel à l'avant-dernière étape de la réservation pour recevoir directement votre réduction membre.
- Découvrez également nos promotions du moment et laissez-vous séduire par nos nouveaux projets : Hameau de l'Ourthe à Houffalize & Hameau de la Semois à Bouillon.



Utilisez ces codes coupon pour votre réservation en ligne chez Floreal Holidays.

- Centrale Générale : **AC25**
- Centrale générale + Solidaris : **ACSOL27**





SUIVEZ-NOUS EN LIGNE:



www.accg.be

Nouveau:

suivez l'actualité syndicale
et sectorielle sur notre
chaîne WhatsApp.



CG.FGTB



fgtb_cg



@fgtb_cg

FGTB

Centrale Générale

Ensemble, on est plus forts